

Les règles de biosécurité à l'intention de l'éleveur

BIOSECURITE & BIEN-ETRE OVIN

LA BIOSÉCURITÉ C'EST L'AFFAIRE DE TOUS!

La biosécurité représente tout ce qui entoure les outils, les procédures et les mesures pour contribuer à prévenir, diminuer ou contrer les dangers liés à la transmission d'agents pathogènes pouvant conduire à des pertes importantes dans l'élevage concerné. **LES VISITEURS ET L'INTRODUCTION NON CONTRÔLÉE DE NOUVEAUX ANIMAUX SONT LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS POUVANT BRISER LA BARRIÈRE DE LA BIOSÉCURITÉ DANS L'ÉLEVAGE.**

PRÉCAUTIONS POUR DES VISITES BIOSÉCURITAIRES :

- Prévoir un registre des visiteurs à compléter (nom, origine, contacts avec d'autres entreprises);
- Évaluer le risque du visiteur;
- Les fournisseurs ne devraient jamais avoir accès directement au site de production (favoriser la prise de rendez-vous);
- Demander au visiteur de porter des vêtements et chaussures propres et d'avoir pris une douche idéalement au préalable;
- Le matériel apporté par le visiteur doit être propre et désinfecté (si nécessaire le laisser à l'entrée);
- Fournir des bottes ou couvre-chaussures, ainsi que des survêtements aux visiteurs;
- Fournir ce qu'il faut pour se laver les mains : lavabo avec savon ou alcool en entrant et en sortant;
- Fournir des masques N95, plus spécifiquement pour les femmes enceintes et pour les personnes immuno-suppressées;
- Si possible, demander aux visiteurs de ne pas toucher les animaux;
- Éviter la visite de la quarantaine et de l'infirmerie;
- Éviter si possible les aires d'agnelage (risque accru de zoonoses);
- Interdire les visites si une épidémie sévit dans le troupeau;
- Limiter l'accès à la ferme par la mise en place d'une barrière et en barrant la porte d'accès à la bergerie.



Source : CFP Mont-Joli Mills

LA BIOSÉCURITÉ VISE PRINCIPALEMENT :

- À prévenir l'introduction d'agents pathogènes dans l'élevage;
- À limiter leur dispersion à l'intérieur de l'élevage;
- À contenir ceux qui sont déjà présents à la ferme de manière à éviter la dispersion de ces conditions à d'autres élevages.

LES MALADIES INFECTIEUSES SE TRANSMETTENT PAR CONTACT DIRECT AVEC LES ANIMAUX (SÉCRÉTIONS, DÉJECTIONS, ETC.) ET INDIRECT PAR DU MATÉRIEL CONTAMINÉ ENTRAÎNÉ PAR LES VISITEURS ENTRE AUTRES.

**Informez les visiteurs des risques
de zoonoses!**



Source : www.agri85.fr

LE VISITEUR DOIT SE CONFORMER AUX RÈGLES DE L'ENTREPRISE !

Les règles de biosécurité

BIOSÉCURITÉ & BIEN-ÊTRE OVIN

ÉVALUATION DU NIVEAU DE RISQUE

Il est important, pour l'éleveur, d'évaluer le niveau de risque que représente chaque type de visiteur et du danger potentiel que leur visite représente pour son élevage.



NIVEAU DE RISQUE SELON LA PROVENANCE DU VISITEUR

PROVENANCE	SUR LE SITE DE LA FERME	DANS LA ZONE DE PRODUCTION
PAS EN PROVENANCE D'UNE AUTRE FERME	Pas de contacts avec les moutons : RISQUE FAIBLE	Contacts avec les moutons : RISQUE MODÉRÉ
EN PROVENANCE D'UNE AUTRE FERME SANS MOUTON	Pas de contacts avec des moutons : RISQUE MODÉRÉ	Contact avec des moutons : RISQUE ÉLEVÉ
D'UNE AUTRE FERME OVINE (respect du temps de retrait *)	Pas de contact avec des moutons : RISQUE ÉLEVÉ	Contact avec des moutons : RISQUE TRÈS ÉLEVÉ
EN PROVENANCE D'UNE AUTRE FERME OVINE ET CONTACTS AVEC DES ANIMAUX MALADES	Pas de contact avec les moutons : RISQUE TRÈS ÉLEVÉ	Contact avec des moutons : RISQUE TRÈS TRÈS ÉLEVÉ
EN PROVENANCE D'UN AUTRE PAYS PRODUCTEUR DE MOUTONS	Le risque doit être évalué cas par cas en tenant compte des maladies sévissant dans ce pays et selon les normes canadiennes concernant les visiteurs étrangers. S'INFORMER AUPRÈS DE L'ACIA AVANT TOUTE VISITE.	

* Le délai exigé par le producteur entre une visite d'une autre ferme ovine et la sienne.

LES VISITES DE L'ÉTRANGER

- La visite à la ferme de personnes de l'étranger provenant de pays où sévit la fièvre aphteuse peut être **CATASTROPHIQUE** pour l'ensemble de l'industrie agricole canadienne si la maladie est introduite dans notre cheptel. **Il faut bien s'informer avant toute visite.**

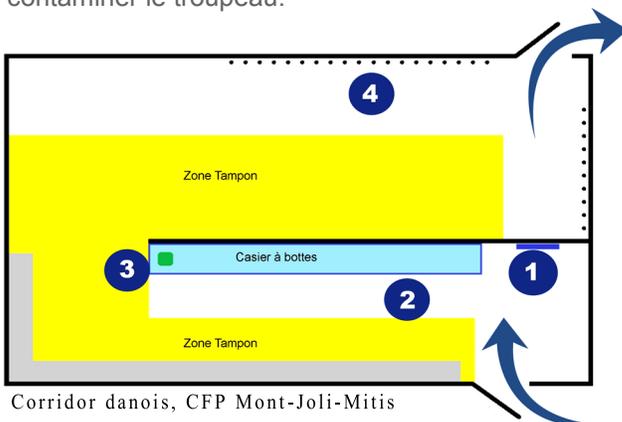
DES INSTALLATIONS BIOSÉCURITAIRES: UN CHOIX JUDICIEUX!

Afin d'optimiser la biosécurité de la zone de production, l'éleveur devrait prévoir l'installation de systèmes offrant une sécurité optimale pour son troupeau ainsi que pour ses visiteurs. **ICI, ON RETROUVE PRINCIPALEMENT :**

UNE QUARANTAINE qui consiste à isoler, du reste de l'élevage, les animaux en provenance de l'extérieur pour une période d'au moins 30 jours afin de leur permettre de s'adapter à leur nouvel environnement et d'éviter toute propagation de maladies.

UNE INFIRMERIE qui consiste à isoler les animaux qui sont malades, afin de permettre de les soigner adéquatement et pour éviter qu'ils ne puissent transmettre la maladie ou infection au reste du troupeau.

UN QUAI DE DÉBARQUEMENT ET D'EMBARQUEMENT d'animaux à l'extérieur des zones d'élevage pour éviter que le transporteur ne puisse entrer dans celles-ci et risquer de contaminer le troupeau.



Corridor danois, CFP Mont-Joli-Mitis

- 1 Signer le registre
- 2 Chausser des bottes
- 3 Désinfecter les mains
- 4 Revêtir un sarrau

UN CORRIDOR DANOIS qui consiste en une série de mesures de biosécurité permettant de réduire les risques d'introduction de pathogènes dans la ferme (passage de la zone visiteurs vers la zone intermédiaire, jusqu'à la zone ferme, lavage des mains, des bottes, etc.).

LES FERMES AGROTOURISTIQUES

- Les fermes agrotouristiques (gîtes, tables champêtres) doivent être vigilants et bien s'informer auprès de leurs intervenants en santé et biosécurité des mesures à prendre pour assurer la sécurité des visiteurs et des animaux sur place.

*** L'éleveur qui revient d'une visite de ferme, d'une exposition ou d'un encan doit également prendre des précautions avant de retourner dans son propre élevage. **UNE DOUCHE, UN CHANGEMENT DE VÊTEMENTS ET DE CHAUSSURES SONT FORTEMENT RECOMMANDÉS !**